

PROCÈS-VERBAL DE LA CINQUIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2020-2021 TENUE LE 11 JUIN 2020, À COMPTER DE 8H30 PAR WEBEX

Sont présents :

- M. le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin
- M^e Serge Bernier, vice-président
- M^e Audrey Gagnon, vice-présidente
- M^e Julien Beaulieu
- M^e Maria Giustina Corsi
- M^e Sophia Rossi Lanthier (seulement pour le point 4.1)
- M^e Stéphanie Lisa Roberts
- M^e Catherine Claveau
- M^e Myralie Roussin
- M^e Normand Auclair
- M^e Isabelle Blouin
- M^e Isabelle Cloutier
- M. Pierre Delisle
- M^{me} Hasnaa Kadiri
- M^{me} Diane Sicard-Guindon
- M. Bruno Simard

Autres participants :

- M^e Lise Tremblay, directrice générale
- M. Ali Pacha, chef de cabinet
- M^e André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre

Secrétaire de la séance :

- M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre
-

1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Les membres du Conseil d'administration adoptent l'ordre du jour proposé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER
- 1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
 - 2.1 RÉFORME DES TARIFS DE L'AIDE JURIDIQUE
 - 2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE
 - 2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE
 - 2.4 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC
 - 2.5 CAIJ
 - 2.6 BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS
 - 2.7 AVENIR DE LA PROFESSION
3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
 - 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 3.2 POSITIONS ANTÉRIEURES DU BARREAU DU QUÉBEC SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME SYSTÉMIQUE
 - 3.3 GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRES CIVILES - 7^E ÉDITION
 - 3.4 LETTRE DU COMITÉ SUR LA JUSTICE PARTICIPATIVE
4. GOUVERNANCE
 - 4.1 ÉLECTION DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS
 - 4.2 NOMINATION DE DEUX MEMBRES NOMMÉS AU CONSEIL DES SECTIONS
 - 4.3 NOMINATION DES ADMINISTRATEURS AUX COMITÉS DU BARREAU DU QUÉBEC
 - 4.4 UTILISATION DU TITRE DE BÂTONNIER PAR LES BÂTONNIERS DE SECTION
5. PROTECTION DU PUBLIC
 - 5.1 RADIATIONS ADMINISTRATIVES
 - 5.2 EXAMEN MÉDICAL 34
6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
 - 7.1 RENTRÉES JUDICIAIRES
 - 7.2 NOMINATIONS - FARPBQ
8. VARIA
9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
 - 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
 - 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION

- 9.3 RAPPORTS FINANCIERS
- 9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 5 JUIN 2020
- 9.5 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 15, 21, 28 ET 31 MAI ET 1^{ER} JUIN 2020

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des procès-verbaux des séances des 15, 21, 28 et 31 mai et 1^{er} juin 2020.

Ils adoptent les procès-verbaux des 15, 21 et 31 mai et 1^{er} juin 2020 sans correction.

Ils adoptent le procès-verbal du 28 mai 2020 avec corrections.

Les membres du Conseil d'administration adoptent la liste des documents de la séance du 21 mai 2020 à être rendus publics sans correction.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal du 28 mai avec corrections;

D'APPROUVER les procès-verbaux des 15, 21 et 31 mai et 1^{er} juin 2020 sans correction;

D'APPROUVER la liste des documents de la séance du 21 mai à être rendus publics.

1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin présente le rapport du bâtonnier qui inclut les principales rencontres et discussions tenues dans les dernières semaines.

Il salue l'excellent travail de M^e Sylvie Champagne et du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques pour la rédaction du projet de mémoire sur le projet de loi 61 et la présentation en commission parlementaire de ce mémoire. Le bâtonnier et la secrétaire de l'Ordre ont fait la présentation pour le Barreau du Québec.

En réponse aux questions des membres, le bâtonnier confirme que :

- Lors de sa dernière conférence téléphonique avec la magistrature, il a discuté des rentrées judiciaires. Les juges souhaitent dans un premier temps organiser une rentrée nationale lors de laquelle les juges en chef et le bâtonnier du Québec prononceraient des discours. Il y aurait aussi dans un deuxième temps des rencontres de format « tables rondes » pour chacune des sections afin que les membres puissent poser des questions à la magistrature. Le tout se ferait de façon virtuelle. Il a exprimé que le Barreau du Québec n'organiserait pas les

rentrées et qu'il avait l'intention de laisser les sections s'occuper chacune de leurs rentrées judiciaires.

1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Inf : M^e Lise Tremblay avise qu'en raison de la situation actuelle, elle ne dépose pas son rapport à la présente séance. Elle confirme que la cellule de crise et la table des directeurs se réunissent sur une base quotidienne pour gérer les urgences.

M^e Lise Tremblay souligne un point particulier aux membres :

- Il n'y a pas eu d'appels de candidatures pour les comités statutaires en raison du contexte actuel. Elle suggère de renouveler le mandat de tous les membres de ces comités pour deux ans et de reporter l'appel de candidatures à 2022. S'il manque des membres dans certains comités, on pourra procéder à des nominations particulières.

À la suite de l'intervention d'une membre, il est convenu de renouveler les mandats de tous les membres pour une année.

Une membre salue le travail des employés du Barreau du Québec dans le contexte actuel.

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

2.1 RÉFORME DES TARIFS DE L'AIDE JURIDIQUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin fait le suivi de ce dossier.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin fait le suivi de ce dossier.

Des avocats testent présentement la plateforme de dépôt virtuel des procédures. Elle devrait être déployée à la Cour du Québec et la Cour supérieure prochainement.

Plusieurs auditions sont tenues de façon virtuelle avec succès.

2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE

Inf : Monsieur le bâtonnier Grondin fait le suivi de ce dossier. Un projet de lettre a été déposé pour considération.

Les membres du Conseil d'administration discutent du projet de lettre et émettent certains commentaires.

Deux membres qui siègent aussi sur le Comité sur le système de justice au Nunavik, auteurs de la lettre, discutent de l'objectif de la lettre.

Les membres discutent de la lettre et des destinataires de cette dernière. On discute de la possibilité de cibler un ou quelques destinataires afin d'assurer l'imputabilité des actions requises et de faciliter le suivi par le Barreau du Québec.

Il est convenu de transmettre la lettre à la ministre de la Justice considérant que la plupart des enjeux soulevés sont liés au système de justice et qu'elle est la principale interlocutrice du Barreau au gouvernement. Des copies conformes de la lettre seront transmises aux autres ministres et interlocuteurs concernés.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec le projet de lettre en tenant compte de certaines modifications mineures qui peuvent être apportées.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'ADOPTER le projet de lettre rédigé par le Comité sur le système de justice au Nunavik à l'intention de la ministre de la Justice relativement à la situation alarmante au Nunavik en temps de pandémie (COVID-19) : des mesures urgentes pour la justice s'imposent, sous réserve de modifications mineures.

2.4 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin fait le suivi de l'examen en ligne de l'École du Barreau :

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]



2.5 CAIJ

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin note qu'une Assemblée générale extraordinaire devra être convoquée en décembre afin d'adopter la cotisation du CAIJ. En effet, les travaux du comité des partenaires visant à évaluer la prochaine cotisation sont suspendus en raison de la situation actuelle.

2.6 BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE DES AVOCATS

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souligne qu'à la suite de la dernière séance du Conseil d'administration, il avait été décidé de réactiver les travaux du comité dans les prochaines semaines.

2.7 AVENIR DE LA PROFESSION

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme que les travaux des sous-groupes de travail continuent.

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Inf : Les membres prennent connaissance du rapport du Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques (SOAJ).

3.2 POSITIONS ANTÉRIEURES DU BARREAU DU QUÉBEC SUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME SYSTÉMIQUE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin rappelle que le Barreau du Québec a publié un message sur les médias sociaux dans la foulée des récents événements aux États-Unis pour rappeler l'importance de cet enjeu pour le Barreau du Québec et solliciter les commentaires des membres sur les actions qui pourraient être entreprises par le Barreau du Québec. On doit maintenant prendre une position sur les démarches les plus importantes qui doivent être entreprises par le Barreau du Québec. Il suggère

qu'un groupe de travail soit mis sur pied pour discuter du sujet et présenter des recommandations au Conseil d'administration.

À la question d'une membre quant aux réponses reçues des membres suite à l'invitation faite sur les médias sociaux pour obtenir leurs commentaires, monsieur le bâtonnier Grondin confirme avoir reçu peu de courriels. Ces commentaires seront transmis au groupe de travail pour considération.

Il sollicite l'intérêt des membres du Conseil d'administration à siéger sur ce groupe de travail. Les membres suivants signifient leur intérêt à siéger sur ce groupe de travail :

- M^e Serge Bernier;
- M^e Julien Beaulieu;
- M^e Catherine Claveau;
- M^{me} Hasnaa Kadiri;
- M^e Stéphanie Lisa Roberts;
- M^e Sophia Rossi Lanthier;
- M^e Myralie Roussin.

Il est résolu que le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques pourra y désigner des représentants. Me Sylvie Champagne se propose afin d'assurer le secrétariat du comité. Elle suggère la participation de M^e Fanie Pelletier, conseillère à l'équité, et M^e Ana Victoria Aguerre, secrétaire des groupes d'experts en droit criminel, droit de la jeunesse et droit de la personne.

Il est convenu que le groupe de travail pourra nommer toute autre personne qu'il juge nécessaire au sein du groupe de travail.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT les positions antérieures adoptées par le Barreau du Québec sur la lutte contre le racisme systémique;

CONSIDÉRANT que la lutte contre le racisme systémique est un enjeu important pour le Barreau du Québec;

DE CRÉER le groupe de travail sur la lutte contre le racisme systémique;

DE MANDATER ce groupe de travail à formuler des recommandations au Conseil d'administration du Barreau du Québec sur les actions que pourrait entreprendre le Barreau du Québec pour lutter contre le racisme systémique;

DE NOMMER à ce groupe de travail les personnes suivantes :

- M^e Serge Bernier;
- M^e Julien Beaulieu;
- M^e Catherine Claveau;
- M^{me} Hasnaa Kadiri;
- M^e Stéphanie Lisa Roberts;
- M^e Sophia Rossi Lanthier;
- M^e Myralie Roussin;

- M^e Sylvie Champagne, secrétaire;
- M^e Fanie Pelletier;
- M^e Ana Victoria Aguerre;

DE PERMETTRE à ce groupe de travail d'ajouter comme membre toute autre personne qu'il juge nécessaire au sein du groupe de travail.

3.3 GUIDE DES MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRES CIVILES - 7^E ÉDITION

Inf : Ce sujet a été reporté de la dernière séance virtuelle à la demande d'une membre. Ce sujet est reporté à la séance du Conseil d'administration du mois de juillet.

3.4 LETTRE DU COMITÉ SUR LA JUSTICE PARTICIPATIVE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la lettre du Comité sur la justice participative qui leur est adressée. Cette lettre vise à solliciter le Barreau du Québec afin de promouvoir davantage les méthodes de prévention et de résolution des différends.

Monsieur le bâtonnier Grondin résume la demande du Comité sur la justice participative. Il demande les commentaires des membres sur le sujet.

Un membre est d'avis que le Barreau doit augmenter ses efforts pour mettre de l'avant la médiation.

M^e Sylvie Champagne ajoute que le groupe d'experts sur le droit de la famille partage également cette préoccupation durant le temps de la Covid-19. Elle souligne que les membres du groupe de travail concluent qu'il n'est pas facile pour le public de trouver un médiateur.

M^e Lise Tremblay suggère que le Conseil d'administration prenne acte de cette préoccupation et de son importance et demande au Comité sur la justice participative de préparer un plan de travail structuré qui pourrait être recommandé au Conseil d'administration.

Une membre demande s'il manque de médiateurs et si la promotion des formations de médiateur auprès de nos membres pourrait aider.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec la recommandation de M^e Tremblay.

4. GOUVERNANCE

4.1 ÉLECTION DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS

Inf : Les membres du Conseil d'administration ont procédé à l'étude de ce point en début de séance.

Les membres du Conseil d'administration procèdent à l'élection des deux vice-présidents suivant l'article 43 du *Règlement intérieur* et l'article 10. 2 de la *Loi sur le Barreau*. Ce dernier article prévoit que le Conseil d'administration élit deux vice-présidents du Barreau parmi les administrateurs élus qui proviennent d'une section différente de celle du bâtonnier. Considérant que le bâtonnier est membre du Barreau de Montréal, un vice-président sera élu parmi les membres du Conseil d'administration provenant du Barreau de Québec et l'autre sera élu parmi les membres du Conseil d'administration provenant d'une autre section que Montréal et Québec.

Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des candidatures aux postes de vice-présidents :

- Candidates au poste de vice-président (provenant de Québec) : M^e Catherine Claveau et M^e Audrey Gagnon;
- Candidats au poste de vice-président (provenant d'une section autre que Montréal ou Québec) : M^e Serge Bernier et M^e Isabelle Blouin.

Monsieur le bâtonnier Grondin félicite les candidats d'avoir déposé une candidature et leur souhaite la meilleure chance à tous les candidates et candidats.

Il propose la façon de procéder suivante pour l'élection :

- Chaque candidat fera une courte présentation d'au plus cinq minutes aux autres administrateurs hors la présence de l'autre candidat au même poste. L'ordre de présentation est déterminé par tirage au sort.
- Le vote se fera de façon secrète tel que prévu par le *Règlement intérieur*. Monsieur Martin Dufour agit à titre de scrutateur. Les membres seront invités à lui transmettre leurs votes pour les deux postes en élection par courriel. Il procédera au dépouillement des votes et transmettra les résultats à la secrétaire de l'Ordre, M^e Sylvie Champagne.
- Cette dernière annoncera ensuite les gagnants sans annoncer le résultat des votes.
- Monsieur le bâtonnier Grondin confirme qu'il a un vote prépondérant en vertu du *Règlement intérieur* en cas d'égalité des voix exprimées. Il souhaite débiter avec l'élection d'un vice-président provenant d'une autre section que Montréal et Québec.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec cette façon de procéder.

Les candidats font leur présentation tour à tour en commençant par les candidates au poste de vice-président provenant de Québec et ensuite par les candidats au poste de vice-président provenant d'une section autre que Montréal et Québec.

À la suite des présentations des candidats, les membres du Conseil d'administration délibèrent à huis clos hors la présence des candidats à la vice-présidence. Les membres du Conseil d'administration procèdent au vote secret par courriel.

M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre annonce les résultats :

- M^e Audrey Gagnon est élue à titre de vice-présidente (provenant de la section de Québec);
- M^e Serge Bernier est élu à titre de vice-président (provenant d'une section autre que Montréal et Québec).

Monsieur le bâtonnier Grondin félicite les gagnants et remercie tous les candidats d'avoir permis cet exercice démocratique. Il souligne que le Conseil d'administration doit maintenant procéder à la désignation d'un remplaçant, parmi les vice-présidents, afin de le remplacer en cas d'impossibilité d'agir.

Les membres du Conseil d'administration désignent M^e Serge Bernier à ce titre.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT l'article 10.2 de la *Loi sur le Barreau*;

CONSIDÉRANT que le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin provient de la section de Montréal;

CONSIDÉRANT les candidatures à titre de vice-présidents du Barreau du Québec;

CONSIDÉRANT la nécessité de prévoir le remplacement du bâtonnier en cas d'impossibilité d'agir;

DE NOMMER M^e Audrey Gagnon de la section de Québec à titre de vice-présidente;

DE NOMMER M^e Serge Bernier de la section d'Arthabaska à titre de vice-président;

DE DÉTERMINER que si le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin est dans l'impossibilité d'agir, monsieur le vice-président Serge Bernier le remplacera.

4.2 NOMINATION DE DEUX MEMBRES NOMMÉS AU CONSEIL DES SECTIONS

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin explique le rôle et le fonctionnement du Conseil des sections. Le bâtonnier, les vice-présidents et deux membres nommés au Conseil d'administration sont membres du Conseil des sections. Il invite les membres nommés intéressés d'y siéger de se manifester.

Après consultation, les membres du Conseil d'administration sont en accord pour désigner à nouveau madame Hasnaa Kadiri et madame Diane Sicard-Guindon à titre de membres du Conseil des sections pour la prochaine année.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT l'article 26.1 de la *Loi sur le Barreau*;

DE DÉSIGNER madame Hasnaa Kadiri et madame Diane Sicard-Guindon, administratrices nommées par l'Office des professions, à titre de membres du Conseil des sections pour l'exercice 2020-2021.

4.3 NOMINATION DES ADMINISTRATEURS AUX COMITÉS DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : Les membres du Conseil d'administration discutent de leur intérêt à siéger aux différents comités et sont en accord pour nommer les personnes désignées ci-dessous.

4.3.1 COMITÉ D'ÉTHIQUE ET DE GOUVERNANCE

Inf : Les membres du Conseil d'administration procèdent à la nomination des membres du Comité de gouvernance et d'éthique.

En vertu des *Règles de fonctionnement du Comité de gouvernance et d'éthique du Barreau du Québec*, le Comité est composé de trois (3) à cinq (5) membres du Conseil d'administration, dont obligatoirement un vice-président et un représentant du public.

La secrétaire de l'Ordre, M^e Sylvie Champagne, siège d'office sur le Comité.

M^e Catherine Claveau, M^e Maria Giustina Corsi, M^e Stéphanie Lisa Roberts, M^e Normand Auclair et M^{me} Hasnaa Kadiri siègent déjà sur ce comité et sont intéressés à continuer leurs mandats.

M^e Julien Beaulieu est intéressé à y siéger.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec sa nomination.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le *Règlement intérieur du Barreau du Québec*;

CONSIDÉRANT les *Règles de fonctionnement du Comité de gouvernance et d'éthique du Barreau du Québec*;

DE NOMMER les administrateurs suivants, pour un mandat d'une année, à titre de membres du Comité de gouvernance et d'éthique :

- M^e Catherine Claveau, présidente;
- M^e Régis Boisvert;
- M^e Maria Giustina Corsi;
- M^e Stéphanie Lisa Roberts;
- M^{me} Hasnaa Kadiri;
- M^e Normand Auclair;
- M^e Julien Beaulieu.

4.3.2 COMITÉ DE FINANCES ET D'AUDIT

Inf : Les membres du Conseil d'administration procèdent à la nomination des membres du Comité des finances et d'audit.

En vertu des *Règles de fonctionnement du Comité des finances et d'audit du Barreau du Québec*, le Comité est composé de trois (3) membres du Conseil d'administration, dont obligatoirement le bâtonnier et un représentant du public.

Le bâtonnier du Québec, la directrice générale, M^e Lise Tremblay, le directeur du Service des finances, M. Pierre Richard, directeur du Service des finances, siègent d'office sur le Comité. M^e Pierre Lafrenière, président du Comité des finances et d'audit, siège également sur ce Comité à titre de président du Comité.

Monsieur le vice-président Serge Bernier et M^e Isabelle Cloutier siègent déjà sur ce Comité et sont intéressés à continuer leurs mandats.

M^e Sophia Rossi Lanthier qui siégeait sur ce comité est volontaire pour céder son siège.

M^{me} la vice-présidente Audrey Gagnon, M^e Catherine Claveau, M^e Normand Auclair et M^{me} Diane Sicard Guindon sont intéressés à y siéger.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec leur nomination.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le *Règlement intérieur du Barreau du Québec*;

CONSIDÉRANT les *Règles de fonctionnement du Comité des finances et d'audit du Barreau du Québec*;

DE NOMMER les administrateurs suivants, pour un mandat d'une année, à titre de membres du Comité des finances et d'audit :

- M. le vice-président Serge Bernier;
- M^{me} la vice-présidente Audrey Gagnon;
- M^e Isabelle Cloutier;
- M^e Catherine Claveau;
- M^e Normand Auclair;
- M^{me} Diane Sicard Guindon.

4.3.3 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Inf : Les membres du Conseil d'administration procèdent à la nomination des membres du Comité des ressources humaines.

En vertu du *Règlement interne*, le Comité des ressources humaines est composé de deux membres du Conseil d'administration, d'un membre externe, possédant une compétence reconnue en ressources humaines, de la directrice générale (sans droit de vote) et de la directrice des ressources humaines (sans droit de vote).

M^e Lise Tremblay, directrice générale, et M^e Josée Roussin, directrice du Service des ressources humaines, siègent donc d'office sur ce Comité.

M^{es} Catherine Claveau et Isabelle Blouin siègent déjà sur ce Comité et sont intéressées à continuer de siéger sur ce Comité.

M. Pierre Delisle est intéressé à siéger sur ce comité.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec sa nomination.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le *Règlement intérieur du Barreau du Québec*;

DE NOMMER les administrateurs suivants, pour un mandat d'une année, à titre de membres du Comité des ressources humaines :

- M^e Catherine Claveau;
- M^e Isabelle Blouin;
- M. Pierre Delisle.

4.3.4 COMITÉ DE RÉVISION POUR ARM ET ALPAQ

Inf : Les membres du Conseil d'administration procèdent à la nomination de membres du Comité de révision pour ARM et ALPAQ.

M^e Normand Auclair, M^{me} Diane Sicard Guindon, M^e Myralie Roussin, M^e Julien Beaulieu et M^e Maria Giustina Corsi sont intéressés à remplir ce rôle.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec leur nomination.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE NOMMER les administrateurs suivants, pour un mandat d'une année, à titre de membres du Comité de révision pour ARM et ALPAQ :

- M^e Normand Auclair;
- M^{me} Diane Sicard Guindon;
- M^e Myralie Roussin;
- M^e Julien Beaulieu;
- M^e Maria Giustina Corsi.

4.4 UTILISATION DU TITRE DE BÂTONNIER PAR LES BÂTONNIERS DE SECTION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée pour ce point.

Les discussions entreprises lors de la dernière réunion continuent. Le Comité sur l'éthique et la gouvernance a produit une deuxième note de service afin de répondre à une question soulevée lors de la dernière réunion du Conseil d'administration quant à la conséquence en cas du non-respect de la règle qui serait adoptée par un bâtonnier de section.

M^e Isabelle Cloutier s'abstient de voter sur la proposition considérant qu'elle accédera au poste de bâtonnière du Barreau de Saint-François sous peu.

Les membres sont en accord pour adopter la deuxième option suggérée par le Comité d'éthique et de gouvernance, soit :

« Le titre *bâtonnier* peut être utilisé lors d'échanges verbaux ou par écrit (correspondance, courriel) avec des confrères, la magistrature et les représentants du ministère de la Justice. Par contre, il ne peut être utilisé dans les situations suivantes :

- a) Dans les procédures;
- b) Lors d'échanges avec une partie non représentée ;
- c) Lorsque l'utilisation pourrait créer ou laisser perdurer toute ambiguïté sur la qualité en vertu de laquelle l'avocat agit. »

En cas de manquement, il est convenu de ce qui suit :

« Lors du premier manquement, le bâtonnier du Québec fait un rappel écrit au bâtonnier de section de la directive et lui demande de bien vouloir s'y conformer. Par la suite, si un autre manquement devait se produire, le bâtonnier du Québec doit en informer par écrit le syndic du Barreau du Québec. À la suite à la réception de cette information, celui-ci verra, s'il le juge opportun, à mener une enquête et le cas échéant, à porter une plainte devant

le Conseil de discipline et ce, notamment à la lumière de l'article 11 du *Code de déontologie des avocats*. ».

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT les notes de service rédigées par le Comité d'éthique et de gouvernance en date des 18 février 2020 et 2 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'article 11 du *Code de déontologie des avocats*, RLRQ, c. B-1, r. 3.1;

D'ADOPTER la directive suivante quant à l'utilisation du titre de *bâtonnier* par un bâtonnier de section :

« Directive relative à l'utilisation du titre de *bâtonnier de section*

Le titre *bâtonnier* peut être utilisé lors d'échanges verbaux ou par écrit (correspondance, courriel) avec des confrères, la magistrature et les représentants du ministère de la Justice. Par contre, il ne peut être utilisé dans les situations suivantes :

- a) Dans les procédures;
- b) Lors d'échanges avec une partie non représentée ;
- c) Lorsque l'utilisation pourrait créer ou laisser perdurer toute ambiguïté sur la qualité en vertu de laquelle l'avocat agit.

Démarches en cas de manquements

Lors du premier manquement, le bâtonnier du Québec fait un rappel écrit au bâtonnier de section de la directive et lui demande de bien vouloir s'y conformer.

Par la suite, si un autre manquement devait se produire, le bâtonnier du Québec doit en informer par écrit le syndic du Barreau du Québec. À la suite à la réception de cette information, celui-ci verra, s'il le juge opportun, à mener une enquête et le cas échéant, à porter une plainte devant le Conseil de discipline, et ce, notamment à la lumière de l'article 11 du *Code de déontologie des avocats*. »

5. PROTECTION DU PUBLIC

5.1 RADIATIONS ADMINISTRATIVES

Inf : Ce sujet n'est pas traité à cette séance du Conseil d'administration.

5.2 EXAMEN MÉDICAL 34

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée pour ce point.

M^e Sylvie Champagne rappelle aux membres du Conseil d'administration leur décision du 28 mai 2020 par laquelle on déclenchait l'examen médical du membre en vertu de l'article 48 du *Code des professions* et on procédait à la suspension temporaire de son droit d'exercice de la profession en vertu de l'article 52.1 C.P.

Elle fait le suivi du dossier. L'examen médical du membre auprès du médecin examinateur nommé par le Barreau du Québec a été fixé en août prochain. Elle a eu l'occasion de discuter avec le membre à la suite de la signification de la décision. Ce dernier lui a confirmé ne pas avoir de clients à l'heure actuelle. Considérant son souhait de demeurer un membre du Barreau du Québec et qu'il n'a aucun client, il est disposé à demander de modifier son statut au tableau de l'Ordre pour « avocat à la retraite ».

Dans les circonstances, M^e Sylvie Champagne suggère de suspendre la résolution du 28 mai 2020 prononçant sa suspension temporaire et le déclenchement de l'examen médical en attendant que le membre procède à sa demande de modification de statut au Tableau de l'Ordre.

Dans les circonstances, les membres sont en accord avec la recommandation et accordent au membre jusqu'au 8 juillet 2020 pour procéder à la modification de son statut au Tableau de l'Ordre.

Le dossier est continué à la séance du 9 juillet 2020.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

Inf : Ce sujet n'est pas traité par les membres du Conseil d'administration.

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 RENTRÉES JUDICIAIRES

Inf : Ce sujet a été traité dans le rapport du bâtonnier.

7.2 NOMINATIONS - FARPBQ

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée.

Ils sont en accord avec la nomination de la firme *Mallette et Associés* à titre d'auditeurs du Fonds d'assurance pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 mars 2021.

Ils sont également en accord pour entériner la nomination de *Eckler* à titre d'actuares du Fonds, à partir du 1^{er} janvier 2020, et ce, pour l'exercice de 15 mois se terminant le 31 mars 2021.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la note du 8 juin 2020 de M^e Maria De Michele, directrice des affaires d'assurance au FARPBQ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle *Loi sur les assureurs* prévoit que l'exercice financier du Fonds d'assurance sera dorénavant le même que celui de l'ordre. Pour l'année de transition, les états financiers du Fonds d'assurance seront présentés pour 15 mois, soit du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 355 de la *Loi sur les assureurs*, le conseil d'administration est tenu de nommer l'auditeur et l'actuaire du Fonds d'assurance;

CONSIDÉRANT que la recommandation du Fonds d'assurance;

DE NOMMER la firme *Mallette et Associés* à titre d'auditeurs du Fonds d'assurance pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2020 et se terminant le 31 mars 2021;

D'ENTÉRINER la nomination de *Eckler* à titre d'actuaire du Fonds, à partir du 1^{er} janvier 2020, et ce, pour l'exercice de 15 mois se terminant le 31 mars 2021.

8. VARIA

Inf : Une membre se questionne sur l'opportunité de prolonger la période de candidatures pour les distinctions avocats émérites et les Médaille et mérites du Barreau du Québec jusqu'au 31 août en raison du contexte actuel.

Il est convenu de prolonger le délai au 31 août 2020.

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.3 RAPPORTS FINANCIERS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 5 JUIN 2020

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.5 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Le Président,

La Secrétaire,

Paul-Matthieu Grondin
Bâtonnier du Québec

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre